

Synthèse destinée au conseil communautaire établie par le Commissaire aux Comptes conformément au cahier des charges relatif à l'expérimentation de l'audit des Comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS

Parc François Mitterrand
81160 Saint-Juéry

Exercice clos le 31 décembre 2023
Expérimentation – Loi NOTRé article 110

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes au capital
de 2 297 184 € inscrite au tableau de
l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2023

Synthèse destinée à l'assemblée délibérante établie par le Commissaire aux Comptes conformément au cahier des charges relatif à l'expérimentation de l'audit des Comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Balma, le 30 mai 2024

Le cadre de l'expérimentation

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local. La communauté d'agglomération de l'Albigeois a ainsi été retenue dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation.

En accord avec la Cour des comptes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a soumis ses Comptes de l'exercice 2023 à un audit. Ces derniers sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe. Les Comptes forment un tout indissociable et doivent être établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'aux autres instructions comptables applicables aux budgets annexes (« les Comptes »).

Un audit consiste, pour un auditeur externe indépendant, à émettre une opinion écrite.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre communauté d'agglomération à la suite de l'obtention du marché n°196001, il nous appartient de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils sont réguliers et sincères au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 et des autres instructions applicables aux budgets annexes et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la clôture de l'exercice 2023.

L'audit réalisé n'a pas pour finalité de se prononcer sur la performance de la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'exercice 2023 constitue le quatrième exercice dont les Comptes sont soumis à un audit réalisé par un auditeur externe.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Les objectifs de l'expérimentation

Tel que précisé par loi NOTRe, le législateur a souhaité mettre en place, avec les collectivités candidates, une expérimentation afin « d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local ».

C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est volontairement investie dans une démarche de transparence des comptes publics, de renforcement de la maîtrise des risques ainsi que de performance opérationnelle.

Dans la continuité des travaux conduits par la chambre régionale des comptes, cette quatrième année d'audit a notamment permis d'apprécier les progrès accomplis par la communauté d'agglomération dans la démarche de fiabilisation de ses Comptes.

La stratégie de fiabilisation de l'actif immobilisé (qui représente 94% de l'actif total au 31 décembre 2023) a été poursuivie, notamment via la mise en concordance physico-comptable de l'inventaire du matériel du service de gestion des déchets. L'ensemble des travaux menés ont permis à la Communauté d'Agglomération de rapprocher près de 92% de son patrimoine immobilier à son inventaire physique.

S'agissant des recettes des budgets eau potable et assainissement, nous avons noté une continuité dans la réalisation des travaux permettant de fiabiliser l'exhaustivité de la base des abonnés.

Les enjeux de la communauté d'agglomération afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de transparence financière requièrent un plan d'actions dont les effets sont progressifs.

Une opinion favorable sur les Comptes assortie de 7 réserves (dont 3 sur les budgets annexes) au titre de la quatrième année

A l'issue de nos travaux et sous les sept réserves décrites dans notre rapport d'audit, nous considérons que les Comptes sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 et des autres instructions comptables applicables aux budgets annexes, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la clôture de l'exercice 2023.

La synthèse des constats au titre de l'exercice 2023

Motifs endogènes pour lesquels la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de l'ensemble des leviers d'actions

La formulation de réserves, dans l'expression de notre opinion sur les Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 résulte des principaux constats suivants.

1/ Immobilisations corporelles et incorporelles

La stratégie de fiabilisation de l'actif immobilisé (qui représente 94% de l'actif total au 31 décembre 2023) a permis à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de faire le rapprochement, avec son inventaire physique au titre de l'exercice, de 92% de son patrimoine immobilier (terrains et

Exercice clos le 31 décembre 2023

constructions hors voiries). Cette démarche de fiabilisation sera poursuivie au cours de l'exercice 2023, notamment en ce qui concerne les enjeux de valorisation de ces actifs (en particulier les bâtiments et constructions qui sont les plus significatifs).

Les postes Terrains, Constructions et le matériel de transport s'élèvent à 80 M€ en valeur brute et 55 M€ en valeur nette au 31 décembre 2023. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant enregistré en comptabilité au 31 décembre 2023.

Les postes Réseaux et installations de voirie et réseaux divers, qui s'élèvent en valeur nette à 202 M€ au 31 décembre 2023, ne font pas l'objet d'un recollement avec un inventaire physique. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives à l'inventaire physique et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant enregistré.

Le poste Immobilisations en cours s'élève à 57 M€ au 31 décembre 2023 dont 23 M€ auraient dû être transférés dans le poste Immobilisations corporelles à la clôture de l'exercice. Si la comptabilisation que nous considérons appropriée avait été enregistrée, le montant inscrit au poste Amortissements aurait été supérieur de 229 K€.

Concernant le poste Immobilisations incorporelles et corporelles et droits de retours relatifs aux biens mis à disposition ou affectés des budgets annexes qui correspond en valeur brute à 131 M€ au 31 décembre 2023. En l'absence d'inventaire ou de procédures alternatives permettant un rapprochement des actifs existants avec la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable public, nous sommes dans l'impossibilité de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et la mesure des valeurs brutes et des amortissements qui s'élèvent à 66 M€ au 31 décembre 2023.

2/ Recettes de fonctionnement des budgets annexes Assainissement collectif et Eau potable

Concernant les recettes relatives aux budgets annexes Assainissement collectif et Eau potable qui s'élèvent respectivement à 6,8 M€ et à 12,5 M€ au 31 décembre 2023. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne et de l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant enregistré en comptabilité au 31 décembre 2023.

Motifs exogènes liés à des processus réalisés significativement par des tiers externes pour lesquels la communauté d'agglomération de l'Albigeois ne dispose pas de l'ensemble des leviers d'actions

Des limitations formulées sur les Comptes de l'exercice clos depuis le 31 décembre 2020 persistent à la clôture 2023, considérant que les leviers d'actions ne dépendent pas de la collectivité.

1/ Impôts et Taxes, Compensations, autres attributions et autres participations

Les Impôts et Taxes pour 45,5 M€ et, plus spécifiquement, les Taxes foncières (TF) et Taxes d'habitation (TH), la Fraction compensatoire de la TFPB et TH, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la Taxe sur les surfaces commerciales, l'Imposition Forfaitaire sur les

Exercice clos le 31 décembre 2023

Entreprises de Réseau (IFER) qui représentent 68% des produits de fonctionnement.

Le poste État – Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale s'élève à 2 385 K€.

Une part significative des processus est réalisée auprès des services de l'Etat.

Ayant été uniquement en mesure de revoir les dispositifs actuels de contrôle mis en œuvre par la communauté de l'agglomération, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la correcte évaluation des montants enregistrés dans les Comptes.

Concernant les produits d'impôts et taxes perçus du budget annexe Transports urbains s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à 5 M€. Une partie significative des processus est réalisée auprès des services de l'URSSAF. Au regard des seuls dispositifs actuels de contrôle mis en œuvre par la communauté d'agglomération, et de l'impossibilité de justifier ces données au moyen d'autres procédures, nous n'avons pas pu obtenir un niveau d'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure, de nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure du montant de ces produits au 31 décembre 2023.

Les prochaines étapes

La certification des comptes est une démarche volontaire en faveur de la transparence des comptes publics, permettant une maîtrise des risques renforcée. Elle constitue un outil de communication financière de la communauté d'agglomération.

La qualité des informations figurant dans l'annexe des Comptes a mobilisé de nombreux acteurs afin qu'elle puisse fournir l'information appropriée et répondre à l'objectif de transparence de l'action publique.

Partenaires de cette expérimentation, le cabinet Grant Thornton remercie l'ensemble des services de la communauté d'agglomération, et plus particulièrement la Direction des Finances pour leur mobilisation et la richesse des échanges intervenus au cours de la réalisation de cet audit.